

## EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

## PATRICK KANNER MINISTRE DE LA VILLE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MATTHIAS FEKL,
SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU
COMMERCE EXTERIEUR, DE LA
PROMOTION DU TOURISME ET DES
FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.diplomatie.gouv.fr

www.sports.gouv.fr

Paris, le 23 mars 2016 N°1279

## Installation du nouveau comité stratégique de filière (CSF) Sport et signature du contrat de filière

Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Matthias FEKL, Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger ont signé ce mercredi 23 mars le contrat de la filière Sport avec Olivier GINON, PDG de GL-Events et vice-président de la filière.

Fruit de onze mois de travaux ayant mobilisés plus de 110 acteurs, dont 76 entreprises, 12 fédérations et ligues sportives et 10 opérateurs publics, la création de la filière sport a pour objectif de structurer le secteur afin de permettre aux entreprises françaises de prendre pleinement part à la croissance générée par l'économie du sport au niveau mondial.

Quatre axes couvrant l'ensemble des problématiques de la filière ont été fixés dans le contrat :

- Le renforcement des coopérations entre les acteurs de la filière ;
- Le renouvellement de l'écosystème du financement des équipements sportifs ;
- La promotion de l'innovation au sein de la filière Sport ;
- La structuration de l'offre française à l'international.

Dans ce cadre, trois mesures seront prioritaires et devront se concrétiser dès 2016 pour certaines d'entre elles, et au plus tard d'ici la fin de l'année 2017 pour d'autres.

- Définir un référentiel commun pour la conception des équipements. S'agissant de la réalisation et de l'exploitation des équipements et des événements sportifs, il est essentiel de définir des standards partagés par l'ensemble de la filière. Ces référentiels devront par ailleurs permettre de développer des « équipements vitrines », servant de référence tant au niveau national qu'au niveau international ;
- Créer un démonstrateur virtuel sur les solutions du futur. Dès à présent, les savoirfaire de pointe des acteurs de la filière peuvent être valorisés et montrés aux clients potentiels en utilisant le levier du numérique. Il s'agit de réaliser un démonstrateur financé



par les entreprises elles-mêmes, favorisant la recherche et la démonstration de solutions prospectives pour répondre aux besoins des clientèles (stades modernes, solutions de mobilité durable, nouvelle billetterie électronique, etc.);

- **Structurer la filière à l'export**. La conquête à l'export se matérialisera rapidement avec la mise en place, dans le cadre de besoins identifiés par les entreprises, de « clubs sport à l'export » implantés sur les marchés ciblés, en particulier la Chine.

En parallèle, les ministres ont entendu certaines des recommandations formulées par les acteurs de la filière et portant sur le renouvellement du financement des infrastructures sportives et l'identification des leviers permettant de renforcer la part des financements privés. A cette fin, une mission conjointe de l'IGF et de l'IGJS sera très prochainement mandatée dans le but d'objectiver les problématiques liées par exemple aux garanties d'emprunt et à la fiscalité indirecte.

Dans le même temps, seront recensées les mesures pouvant être intégrées au chantier de simplification mené par le Gouvernement pour mieux prendre en compte les évolutions en matière de construction d'équipements et alléger les procédures.

D'ores et déjà, l'Observatoire de l'économie du sport est à l'œuvre pour réaliser les études prioritaires de la filière. Deux études de marché sont actuellement en cours, l'une portant sur les chaînes de valeur de l'événementiel sportif, l'autre sur l'analyse prospective des marchés du sport en France.

De son côté, le Centre national pour le développement du sport (CNDS) va mettre en place des concours d'idées annuels sur la réalisation d'équipements sportifs et lancera un appel à projet annuel pour la conception d'équipements sportifs à vocation de démonstrateurs.

L'économie du sport représente près de 2% du PIB français et 410 000 personnes travaillent dans ce secteur, hors bénévolat. Notre pays dispose de solides atouts pour être compétitif à l'international, dont la compétence et la diversité de nos entreprises, des grandes sociétés et des PME innovantes, reconnues mondialement.

Retrouvez le contrat et la feuille de route sur : http://www.economie.gouv.fr/signature-contrat-filiere-sport-mars-2016

Contacts presse:

Cabinet d'Emmanuel MACRON :01 53 18 45 13Cabinet de Patrick KANNER :01 49 55 34 67Cabinet de MATTHIAS FEKL :01 43 17 47 03